



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### La saisie de l'inscription ne sera faite qu'avec un dossier complet

#### COORDONNÉES PERSONNELLES

**Cet imprimé doit être complété avec soin et en majuscules.**

Vos données personnelles (nom, prénom, adresse et numéros de téléphone figureront dans l'annuaire diffusé aux adhérents)  
Données soumises à l'application de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique,  
et aux fichiers de données à caractère personnel  
n° FFEISSM : 1463035 association déclarée à la Precture du Puy-de-Dôme le 03/11/1966 sous le n° 5386  
et agréée par le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs sous le n° 63 S 22

#### AUTRES SORTIES :

**Sports de plein air, culture, convivialité, informations sur un événement sportif, culturel ou autre...**

En complément de la plongée et des sports subaquatiques que nous pratiquons, le CAP propose d'autres activités à ses adhérents.  
Les informations relatives à ces sorties seront diffusées comme les autres communication du club, par mail et sur le site.

**Certaines sorties peuvent être sous la responsabilité individuelle de chacun (elles seront indiquées)**

#### TARIFS LICENCES FFEISSM 2023-2024

Adulte : 45,80€ - Jeune (de 12 à 15 ans) : 28,70€ - Enfant (- 12 ans) : 12,80€  
Carte niveau : 15€ - Licence passager (sans adhésion au club) : 50€

\* **Licence nage (138 €)** : les encadrants plongée qui ne font que de la bouteille en piscine (**hors fosse et milieu naturel**) sont autorisés à prendre une licence nageur.

**ATTENTION : la licence passager vous permet d'être licencié et couvert en responsabilité civile pour toutes les activités de la FFEISSM par le Cabinet LAFONT.**

**VOUS N'ETES ADHERENT D'AUCUN CLUB OU ASSOCIATION SUBAQUATIQUES**

#### CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Un certificat est exigible tous les ans pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Il doit être **DATÉ DE MOINS DE 3 MOIS** à la date d'inscription ou de réinscription (Article 11 du Règlement Intérieur).

**Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs**

**Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).**

**En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.**

**En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.**

#### DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET AUPRÈS DE VOTRE RESPONSABLE DE BASSIN



- Fiche d'inscription dûment renseignée
- **Copie** du certificat médical de non contre-indication - **CACI de moins de 3 mois**.

Les documents sont disponibles sur le site du CAP :

[www.cap-arverne-plongee.com](http://www.cap-arverne-plongee.com)

- Chèque à l'ordre du Club Arverne de Plongée ou Chèques vacances valides (ANCV Standard et Sport)
- Enveloppe **timbrée sans adresse**

#### ADRESSE DU LOCAL ET COORDONNÉES DU CLUB

**CLUB ARVERNE DE PLONGEE**

Zone industrielle de l'Artière, 28 rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT

Mobile : 06 84 58 21 46 - Fixe : 04 73 27 31 18

site : [www.cap-arverne-plongee.com](http://www.cap-arverne-plongee.com)

email : [cap-plongee@orange.fr](mailto:cap-plongee@orange.fr)